

ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP) DE FORGES (77)

Préservation d'espaces périurbains agricoles à long terme

Contexte

Située dans le sud-est de l'Île-de-France et à proximité de Montereau-Fault-Yonne (ville de 18 000 habitants), la commune de Forges (Seine-et-Marne) fait face à des problématiques majeures de maintien des espaces agricoles.

Ces espaces qui représentent 43 % du territoire communal (600 ha sur 1 400 ha) ont déjà été impactés par le passé (construction d'une ligne TGV, de l'autoroute A5, d'un échangeur et d'une aire de service) et menacés (projet de carrière d'extraction cimentière). L'activité des trois agriculteurs de la commune et des cinq autres y exploitant des terres dépend directement de l'évolution de ces espaces agricoles.

Face à de tels enjeux, la nécessité de préserver rapidement et durablement les espaces agricoles de Forges a préoccupé de plus en plus les élus municipaux.

Objectifs visés

- Maintenir un ensemble cohérent d'espaces ouverts
- Empêcher l'urbanisation des espaces agricoles

Présentation résumée

Projet mis en place par la commune de Forges avec l'appui de la SAFER Ile-de-France en tant qu'assistant de maître d'ouvrage.

En 2007, un élu de la commune prend connaissance de l'outil réglementaire ZAP et soumet l'idée de mettre en place une ZAP sur les espaces agricoles de Forges au conseil municipal. Après un an de réflexion au sein du conseil municipal et de discussion avec les agriculteurs sur la pertinence de l'outil, le projet a été initié et a suivi le déroulement suivant :

1. 2008 : lancement d'un appel d'offre assistant de maître d'ouvrage par la commune, sélection d'un prestataire.
2. Réalisation d'un diagnostic agricole de territoire afin d'identifier les atouts, contraintes et enjeux du territoire (entretiens individuels avec tous les agriculteurs).
3. Rédaction du rapport de présentation du projet présentant les résultats du diagnostic et expliquant l'intérêt de la mise en place d'une ZAP (motifs et les objectifs de la protection et de la mise en valeur de la zone).

Définition du périmètre de la zone en fonction des besoins d'urbanisation de la commune à long terme, de la proximité des espaces agricoles avec les zones urbanisées et de la qualité agronomique des sols.

4. 2009 : soumission par la commune du dossier de proposition à la Direction Départementale des Territoires et à la préfecture. En 2011, le préfet est saisi pour faire avancer la procédure.

Thème : *gestion durable de l'espace et de l'environnement*

Sous-thèmes : *foncier agricole, périurbain, planification*

Mots clés

ZAP ; aménagement foncier et agricole ; agriculture périurbaine ; diagnostic agricole de territoire

France / Île-de-France / Seine-et-Marne / Communauté de Communes des Deux Fleuves / Commune de Forges

Types de bénéficiaires

Agriculteurs, collectivité

Coût du projet

- Montant total : 25 000 €
- Source de financement : 100% Commune de Forges (paiement du prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'enquête publique et frais de communication)

Dates du projet

Date de début : 2008
Date de fin : 2014

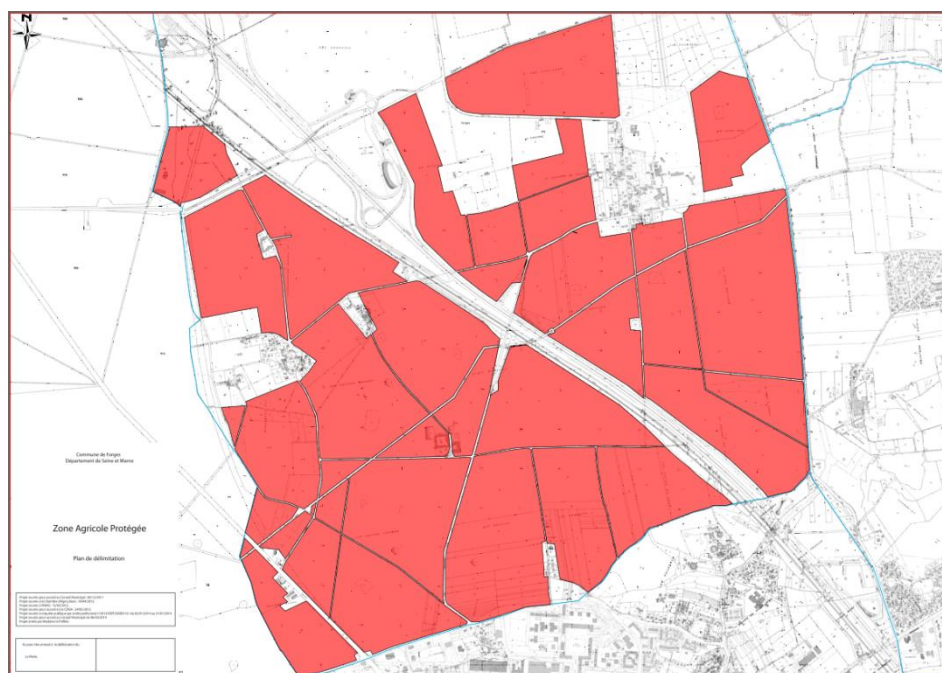
Le dossier de proposition contient :

- un rapport de présentation
- un plan de situation
- un plan de délimitation du périmètre de la zone d'une échelle telle que chaque parcelle soit clairement identifiable.

5. 2013 : enquête publique concernant le projet et plus particulièrement le périmètre. Avis globalement favorable exprimé par un agriculteur, un propriétaire, une association de protection de l'environnement, et la Communauté de Communes des Deux Fleuves.
6. 2014 : signature de l'arrêté préfectoral puis annexion au Plan Local d'Urbanisme.

Résultats

- 580 ha d'espaces agricoles sont protégés de l'urbanisation et où l'agriculture est maintenue (20 ha restants n'ont pas été classés en prévision de l'extension urbaine de Forges à long terme).
- Protection à long terme. La zone est en servitude d'utilité publique, elle ne peut être revue qu'en cas de projet d'utilité publique supérieure par le préfet.
- Les agriculteurs et futurs agriculteurs ont acquis une assurance et une visibilité foncière à long terme.
- Pérennisation des paysages et de confirmation de l'identité rurale de la commune.
- Prise de conscience au niveau intercommunal des enjeux de protection des espaces agricoles et des outils disponibles. Projet d'inclure la ZAP dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Seine et Loing.



Plan de délimitation du périmètre de la ZAP

Points d'intérêts

- Un outil qui répond aux enjeux de l'Île-de-France et qui pourtant reste peu utilisé (en 2014 seulement deux ZAP en Île-de-France).

- Prise de conscience et implication de la collectivité dans la protection de l'espace et des activités agricoles.
- Une telle démarche permet d'initier le dialogue entre agriculteurs et élus et ainsi d'imaginer d'autres actions, projets ou collaborations.

Enseignements

Le projet a permis d'identifier les leviers suivants :

- Travailler en concertation avec les acteurs locaux et départementaux-régionaux (agriculteurs, intercommunalité, Chambre d'agriculture, DDT) et les associer au projet en amont.
- Avoir un fort portage du projet par les élus municipaux.
- Bénéficier de l'expertise et du réseau de partenaires d'un organisme spécialisé. La SAFER a eu un rôle déterminant en termes de connaissance du marché foncier et des agriculteurs.
- Anticiper les démarches et suivre attentivement les procédures. Ce type de projet recouvre d'enjeux politiques et de procédures administratives complexes.

Pour en savoir plus :

Nom du contact : Charlotte CONRATH

Structure / organisation : SAFER Ile-de-France

Langues du contact

Parlées : Français, Anglais, Espagnol

Ecrites : Français, Anglais, Espagnol

Téléphone : 01 42 65 46 25

E-mail : charlotte.conrath@safer-idf.com

[Arrêté préfectoral et Plan du périmètre ZAP des Forges](#)

Rédacteur de la fiche :

Equipe d'animation du Réseau Rural et Périurbain d'Ile-de-France
amelie.bresson@educagri.fr

Date de rédaction :

03/06/14

Dernière mise à jour :

Date de rédaction :